

## *Réponse d'Alexis Corbière, candidat aux élections législatives.*

candidat 7<sup>e</sup> circonscription de Seine-Saint-Denis **Montreuil - Bagnolet alexiscorbiere2017@gmail.com**

A l'association Métro Rigollots-Val de Fontenay  
Montreuil, le 07 juin 2017

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ma candidature en m'adressant votre questionnaire aux candidats aux élections législatives dans la 7<sup>e</sup> circonscription de Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de la décentralisation, la Région est aujourd'hui l'autorité en matière de transport régional, tout mode confondu. Cela s'est traduit par un désengagement de l'Etat significatif.

La pollution et le réchauffement climatique sont notamment dus à l'industrie, à l'habitat et aux déplacements. Ce dernier domaine génère à lui tout seul selon les endroits du territoire plus de 50% du phénomène. Il en est ainsi par exemple en Ile de France où le transport routier influe à hauteur de 20% et les déplacements en voitures particulières pour 30%.

Les villes de Bagnolet et Montreuil sont particulièrement concernées puisque qu'en bordure du boulevard périphérique (1 million de véhicules par jour) et traversées par l'autoroute A3 (190 000 véhicules par jour) avec des pics de pollution particulièrement à la hauteur de l'échangeur autoroutier dit de la porte de Bagnolet.

**La résolution de ces problèmes se situe à 2 niveaux :**

**S'agissant du premier**, avec 20% de la population regroupée sur 2% du territoire, le problème ne pourra que s'aggraver notamment dans le cadre des orientations du « Grand Paris ». Nous touchons là la question de l'aménagement du territoire qui pose des problèmes du reste à d'autres niveaux (emplois, habitat..).

**Il est donc indispensable de poser comme finalité la question d'une volonté forte d'aménagement du territoire.** Jamais la moindre esquisse d'une vraie politique de décentralisation n'a vu le jour quels que soient les gouvernants. Seules les prises individuelles de conscience sur la base « on peut vivre mieux en province voire avec une qualité de vie supérieure » ont vu le jour.

**L'augmentation du temps passé dans le cas des déplacements « domicile/travail » est réelle.** La réponse qui consiste à mettre en avant des modes de déplacements « propres » est donc insuffisante. Il convient autant, si ce n'est plus, de privilégier des solutions qui contribuent à la réduction de cette distance « domicile/travail ». A titre d'exemple citons les attributions en commissions de logements sociaux en Ile de France qui ignorent ce paramètre.

**S'agissant du deuxième**, les modes de déplacement de voyageurs et de transports de marchandises doivent être totalement reconsidérés. Ce doit être l'occasion de relancer une véritable dynamique du développement des transports publics **accessibles à tous** en s'appuyant notamment sur les voies ferrées, à noter qu'il s'agit là d'une priorité de service public qui ne s'accommode absolument pas des choix de la communauté européenne. La conséquence d'une telle modification des priorités posera la question de la réorientation de l'industrie qui donne aujourd'hui la priorité à la fabrication pour la vente d'automobiles. A ce sujet, quand on observe les emplois générés sur toute la chaîne il ne faut pas manquer de souligner que l'industrie automobile produit un emploi quand les transports publics en produisent deux.

En ce qui concerne les personnes, au niveau « interurbain », il convient de dénoncer la loi « Macron » qui met en avant les cars (plus « accidentogène ») en tenant compte des tarifs très attractifs. Au niveau urbain, **la question de la gratuité est posée**, pour mémoire les initiatives de certaines communautés en ce sens ont fait augmenter de 50% l'utilisation des transports en commun.

Au niveau des marchandises, « la voie d'eau » doit être mise plus en avant pour les denrées non périssables. Par ailleurs la création de plateformes d'échanges de marchandises à la périphérie des agglomérations doit être initiée de manière que les seuls véhicules de moins de 3T5 accèdent en centre-

ville. Ainsi les bus pourront bénéficier d'une certaine fluidité qui engendrera une amélioration de la fréquence et donc du service aux voyageurs.

Enfin une autre priorité devra être donnée aux modes de circulations douces par un développement des infrastructures, y compris des moyens de stationnement mettant véritablement en sécurité routière les utilisateurs de ces modes alternatifs.

**Sur ces questions il s'agit d'une responsabilité nationale que doivent se réappropriier les parlementaires.** L'Etat doit être totalement impliqué notamment dans l'investissement pour la création de nouvelles infrastructures mais aussi pour leur entretien. Nous ne devons plus connaître des accidents du type de celui qui s'est déroulé à la gare de Brétigny. Bien évidemment le prolongement de la ligne 1 doit s'imaginer dans cet état d'esprit. De même, en s'appuyant sur des nouvelles technologies des solutions doivent être mises en oeuvre pour mieux desservir certains quartiers de Bagnole et Montreuil. Là où le bus dessert en 15 minutes en moyenne, de nouveaux modes permettraient la même desserte en 2 minutes. Cela est vrai pour le quartier de la Noue (10000 habitants sur les deux villes) mais surtout de se raccorder sur le T1 prolongé à la station "Libre pensée" de Romainville.

Je suis à votre disposition pour échanger sur toutes ces questions.

Très cordialement,

Alexis Corbière

Candidat de la France insoumise dans  
la 7e circonscription de Seine-Saint-Denis